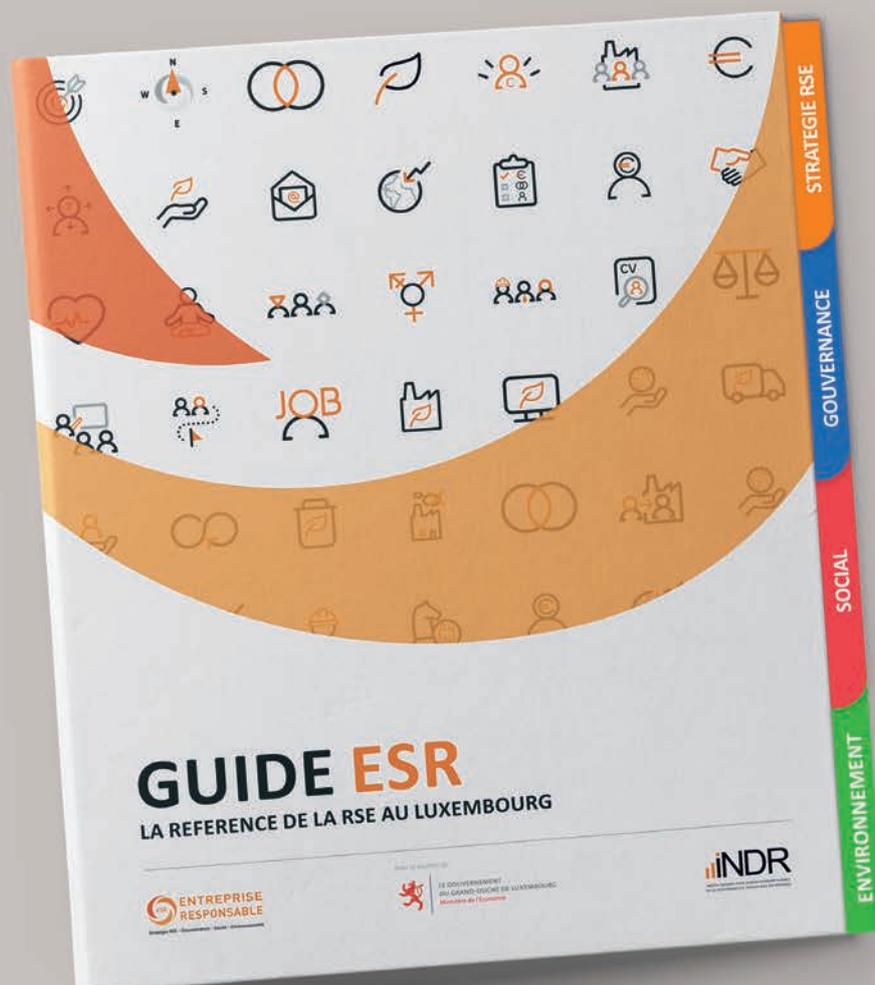


RSE : LES ENTREPRISES S'ENGAGENT. ET VOUS ?



Contribuez au développement durable et relevez les défis du 21^{ème} siècle.

La RSE est le meilleur outil stratégique pour à la fois renforcer la résilience de votre entreprise, développer le potentiel de vos salariés, et réussir votre transition énergétique et environnementale.

Le Guide ESR recense les thématiques essentielles de la RSE au Luxembourg. Développé par l'INDR en collaboration avec les principaux acteurs nationaux de la RSE, il vous propose des solutions concrètes adaptées à votre entreprise, quels que soient sa taille ou son secteur d'activité. www.esr.lu



RSE : LA CONTRIBUTION DES ENTREPRISES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ouvrage de référence de la RSE au Luxembourg, le Guide ESR recense les principales attentes de la société envers les entreprises et vous présente une vue d'ensemble des thématiques pertinentes de la RSE. Décliné en 40 objectifs et une centaine de fiches pratiques, il vous accompagne dans la mise en œuvre concrète de la RSE dans votre entreprise. Le Guide ESR rassemble des descriptions détaillées, les principales normes internationales, les menaces et opportunités, et les meilleures pratiques en RSE.

Le Guide ESR s'adresse tant aux débutants qu'aux managers engagés en RSE. En tant que dirigeant ou coordinateur RSE, vous découvrirez comment développer une stratégie RSE, améliorer la gouvernance, gérer les attentes sociétales et limiter les impacts environnementaux de votre entreprise. Le Guide ESR vous prépare à votre auto-évaluation en ligne et, en cas d'intérêt, vous accompagne vers le label ESR – ENTREPRISE RESPONSABLE.

CONSULTEZ LA VERSION GRATUITE DU GUIDE SUR WWW.ESR.LU

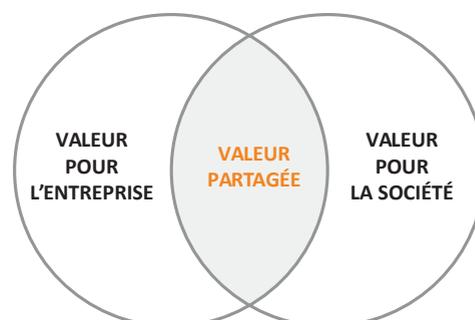
VERS UNE ÉCONOMIE DURABLE

Le développement durable propose un modèle économique qui couvre les besoins actuels des êtres humains, tout en permettant aux générations futures de satisfaire les leurs. Basée traditionnellement sur 3 piliers interdépendants (environnement, social, économie), la définition actualisée se concentre sur la résilience, et situe l'économie comme étant l'intermédiaire entre les besoins de la société et les limites des systèmes terrestres. Depuis 2015, l'ONU mobilise la société mondiale autour des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD/SDG).

RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

La RSE, abréviation de responsabilité sociale (ou sociétale) des entreprises, de l'anglais *Corporate Social Responsibility* (CSR), regroupe l'ensemble des moyens et actions volontaires d'une entreprise pour contribuer au développement durable.

La RSE est l'outil stratégique qui aide votre entreprise à s'adapter à son contexte économique, social et environnemental, tout en créant de la valeur partagée aussi bien pour elle-même que pour la société dans laquelle elle évolue. L'ISO 26000 est la norme de référence non-certifiable de la RSE.



QUE FAIRE POUR DEVENIR UNE ENTREPRISE RESPONSABLE ?



Identifiez les attentes de la société envers votre entreprise et développez une stratégie RSE qui crée de la valeur partagée pour votre entreprise et pour la société.



Intégrez les principes essentiels de la RSE dans votre gouvernance pour améliorer la prise de décision et la gestion de vos parties prenantes.



Mettez en œuvre une stratégie RH responsable, et adoptez un comportement bienveillant et équitable envers vos salariés tout au long de leur carrière.



Développez une chaîne de valeur écoresponsable pour augmenter l'efficacité de vos activités et pour limiter les impacts environnementaux.

LE PROGRAMME NATIONAL ESR

Pour vous accompagner sur la voie de la durabilité, l'INDR met à votre disposition le programme national ESR-ENTREPRISE RESPONSABLE. Vous y découvrirez des moyens d'action concrets pour améliorer la contribution de votre entreprise au développement durable : explications, formations, conseils, solutions pratiques, évaluation, vérification indépendante et valorisation de votre comportement responsable par l'obtention du label ESR.

Depuis 2010, plus de 1.600 entreprises ont été sensibilisées à la RSE. Les 280 entreprises labellisées ESR forment aujourd'hui l'un des plus grands réseaux d'entreprises responsables en Europe.

Le programme ESR vous propose 3 gammes de services adaptées à vos besoins :



Comprendre la RSE

Familiarisez-vous avec le développement durable et la RSE. Le Guide ESR expose les principales thématiques RSE et vous recommande des solutions concrètes pour améliorer votre gouvernance, gérer vos salariés de manière responsable et optimiser vos impacts environnementaux. L'INDR vous propose en outre un cycle complet de formations. Les experts agréés par l'INDR vous offrent au besoin du conseil sur mesure. L'association ProRSE vous permet de rencontrer des professionnels de la RSE et de partager des bonnes pratiques.

CONSULTEZ LE GUIDE ESR ET PARTICIPEZ AUX FORMATIONS DE L'INDR



Évaluer sa responsabilité

Pour connaître l'état des lieux de la RSE dans votre entreprise, le Guide ESR vous offre gratuitement une fonction d'auto-évaluation en ligne. Vous pouvez ainsi facilement mesurer votre niveau de responsabilité par rapport aux enjeux de la RSE au Luxembourg et commander en option une présentation détaillée du résultat. Ce tableau de bord personnalisé formalise vos accomplissements et vous accompagne dans l'amélioration continue de votre performance ESG (environnement, social, gouvernance).

INSCRIVEZ-VOUS SUR WWW.ESR.LU ET ÉVALUEZ VOTRE NIVEAU DE RESPONSABILITÉ



Bénéficier du label ESR

Le label ESR - ENTREPRISE RESPONSABLE est la marque de distinction qui valorise votre contribution au développement durable et confirme la création de valeur partagée. L'INDR honore ainsi vos bonnes pratiques et vous accorde des avantages concrets. Les entreprises labellisées ESR emploient plus de 50.000 salariés au Luxembourg.

CONFIRMEZ VOTRE ENGAGEMENT ET DEVENEZ UNE ENTREPRISE RESPONSABLE

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA RSE ?

La RSE propose un ensemble cohérent d'actions qui répondent à des problématiques sociétales pertinentes pour votre activité et qui offrent des solutions durables tant pour votre entreprise que pour la société. Pour assurer sa pérennité, une entreprise ne peut en effet plus considérer le retour sur investissement comme seule pierre angulaire de son édifice économique, mais elle conçoit la création de valeur comme un système cohérent :

- **Connaissances et capital intangible** : culture d'entreprise, sécurité, santé, bien-être des salariés, baisse de l'absentéisme, motivation et engagement, fidélisation des salariés, marque employeur, compétences, etc.
- **Processus et exécution de tâches** : conformité, innovation, qualité et amélioration continue, efficacité énergétique, productivité, résilience des chaînes d'approvisionnement, économie circulaire, réduction du gaspillage, de la pollution, et de l'empreinte carbone, etc.
- **Valeur perçue par le client et les autres parties prenantes** : réputation et image de marque, utilité des biens et services, meilleure satisfaction des besoins, fidélisation des clients, transparence et confiance, avantage concurrentiel, etc.
- **Valeur financière** : profit, accès à de nouveaux marchés et appels d'offres, meilleures ventes et marges, ROI, gestion des risques, maîtrise des coûts, accès à du capital et des taux d'intérêt attractifs, subventions et aides financières, etc.



STRATÉGIE RSE



1. IDENTIFIER LES ACTIVITÉS

- Identifier toutes les activités de l'entreprise R01
- Identifier les activités d'entités contrôlées ou dépendantes R02
- Définir l'étendue des activités incluses dans l'évaluation ESR R03



2. ANALYSER LES IMPACTS

- Identifier les impacts économiques de l'entreprise R04
- Identifier les impacts sociaux de l'entreprise R05
- Identifier les impacts environnementaux de l'entreprise R06



3. RECONNAÎTRE LES PARTIES PRENANTES

- Identifier les attentes de la société R07
- Identifier les parties prenantes R08
- Identifier les intérêts des parties prenantes R09



4. DÉTERMINER LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRISE

- Déterminer les thématiques RSE pertinentes pour l'entreprise, la société et les parties prenantes R10
- Déterminer les thématiques RSE prioritaires R11



5. DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE RSE INTÉGRÉE

- Définir une stratégie RSE R12
- Adapter la stratégie de l'entreprise à la stratégie RSE R13



6. METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE RSE

- Nommer un(e) responsable RSE qui coordonne la stratégie RSE R14
- Élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre la stratégie RSE R15
- Allouer des ressources à la mise en œuvre de la stratégie RSE R16
- Communiquer la performance ESG R17



7. CRÉER DE LA VALEUR PARTAGÉE

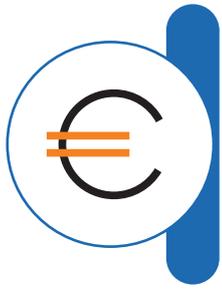
- S'assurer que la stratégie RSE développe les connaissances dans l'entreprise R18
- S'assurer que la stratégie RSE améliore les processus de l'entreprise R19
- S'assurer que la stratégie RSE crée de la valeur pour les clients R20
- S'assurer que la stratégie RSE crée de la valeur financière R21
- S'assurer que la stratégie d'entreprise crée de la valeur sociétale R22

STRUCTURE DU GUIDE ESR

Le Guide ESR est organisé en 4 grands **chapitres** qui reflètent les 3 piliers traditionnels du développement durable et qui reposent sur un fondement commun, le volet stratégique de la RSE. Les chapitres sont structurés par **objectifs**, illustrés par des pictogrammes. Chaque objectif se décline ensuite en **thématiques RSE**, présentées sous forme de fiches pratiques. Un objectif est atteint si les thématiques associées sont mises en œuvre.



Le contenu complet du Guide ESR est accessible gratuitement sur www.esr.lu ou peut être commandé auprès de l'INDR sous forme d'un classeur éco-conçu d'utilisation pratique.



GOVERNANCE



8. ASSURER LA PÉRENNITÉ ÉCONOMIQUE

- Assurer une gestion des risques G01
- Encourager l'amélioration continue G02



9. ASSURER LA CONFORMITÉ JURIDIQUE

- Assurer une veille législative et réglementaire G03
- Gérer les contrats G04



10. ASSURER UN COMPORTEMENT RESPONSABLE

- Adopter un comportement éthique G05
- Respecter le principe de transparence G06
- Respecter le principe de redevabilité G07



11. S'ENGAGER POUR LA SOCIÉTÉ

- Engager des actions philanthropiques G08
- Encourager l'engagement des salariés G09
- Soutenir l'entrepreneuriat social G10



12. DÉVELOPPER LA STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE

- Définir la mission et la vision G11
- Comprendre l'environnement interne et externe de l'entreprise G12
- Définir une stratégie d'entreprise G13



13. AMÉLIORER LA PRISE DE DÉCISION

- Définir les fonctions de la direction générale G14
- Définir les fonctions des autres organes de direction G15
- Équilibrer la composition des organes de décision G16
- S'assurer que le processus de prise de décision mette en œuvre la stratégie d'entreprise G17



14. AMÉLIORER LA STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

- Optimiser la structure de l'entreprise pour exécuter la stratégie G18
- Investir de manière responsable G19
- Identifier la chaîne de valeur G20
- Rendre la structure de l'entreprise et la chaîne de valeur transparentes pour les parties prenantes G21



15. COMMUNIQUER

- Optimiser les systèmes d'information pour partager les connaissances G22
- Dialoguer avec les parties prenantes internes G23
- Dialoguer avec les parties prenantes externes G24
- Gérer la confidentialité et la sécurité des données G25



16. GÉRER LES PARTIES PRENANTES INTERNES

- Adopter un comportement responsable envers les actionnaires minoritaires G26
- Adopter un comportement responsable envers les salariés G27
- Impliquer les salariés dans la gouvernance G28



17. GÉRER LES CLIENTS

- Adopter un comportement responsable envers les clients G29
- Offrir des biens et services responsables G30
- Communiquer de manière responsable avec les clients G31
- Assurer un service après-vente responsable G32



18. GÉRER LES AUTRES PARTIES PRENANTES EXTERNES

- Adopter un comportement responsable envers les fournisseurs G33
- Adopter un comportement responsable envers les pouvoirs publics G34
- Adopter un comportement responsable envers la société civile G35
- Adopter un comportement responsable envers les concurrents G36



19. COOPÉRER AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTERNES

- Coopérer avec les clients G37
- Coopérer avec les fournisseurs G38
- Coopérer avec les pouvoirs publics G39
- Coopérer avec la société civile G40
- Coopérer avec les concurrents G41



SOCIAL

	20. RESPECTER LES DROITS DE L'HOMME <ul style="list-style-type: none">Assurer le respect des droits de l'homme S01Assurer le respect des droits de l'homme dans toute la chaîne de valeur S02
	21. GÉRER LA SÉCURITÉ <ul style="list-style-type: none">Garantir la sécurité au travail S03Assurer la prévention des accidents de la route liés au travail S04
	22. GÉRER LA SANTÉ <ul style="list-style-type: none">Garantir la santé au travail S05Encourager les salariés à préserver leur santé S06
	23. GÉRER LE BIEN-ÊTRE <ul style="list-style-type: none">Veiller au bien-être des salariés S07Assurer un environnement de travail agréable et adapté S08Encourager l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée S09Assurer la prévention du stress au travail S10Assurer la prévention du harcèlement et de la violence au travail S11
	24. GÉRER LA DIVERSITÉ <ul style="list-style-type: none">Assurer une gestion intégrée de la diversité S12Tenir compte de l'identité culturelle des salariés S13Tenir compte de l'état de santé des salariés S14Tenir compte de l'âge des salariés S15
	25. ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES <ul style="list-style-type: none">Assurer l'égalité des chances entre les genres S16
	26. DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE RH RESPONSABLE <ul style="list-style-type: none">Gérer les salariés selon une stratégie RH responsable S17
	27. RECRUTER DE MANIÈRE RESPONSABLE <ul style="list-style-type: none">Assurer la transparence des postes vacants S18Sélectionner les candidats de manière responsable S19Mener des entretiens d'embauche de manière responsable S20Recruter des personnes difficilement employables S21Recruter des jeunes S22Recruter des seniors S23Recruter des personnes en situation de handicap S24
	28. INTÉGRER LES SALARIÉS <ul style="list-style-type: none">Assurer un accueil responsable aux nouveaux salariés S25Assurer l'inclusion des salariés tout au long de leur carrière S26
	29. RÉTRIBUER DE MANIÈRE RESPONSABLE <ul style="list-style-type: none">Assurer une rémunération responsable aux salariés S27Offrir des avantages aux salariés S28Assurer une reconnaissance aux salariés S29
	30. GÉRER LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL <ul style="list-style-type: none">Encourager le développement des compétences des salariés S30Encourager le développement de carrière des salariés S31Évaluer la performance des salariés de manière responsable S32
	31. GÉRER LES MOBILITÉS PROFESSIONNELLES <ul style="list-style-type: none">Gérer les mobilités professionnelles des salariés S33Accompagner les salariés lors de la prise de nouvelles fonctions ou responsabilités S34Assurer la réinsertion des retours S35
	32. ASSURER L'EMPLOYABILITÉ <ul style="list-style-type: none">Favoriser le maintien dans l'emploi des salariés S36Assurer l'employabilité des salariés sur le marché du travail S37



ENVIRONNEMENT



33. FAVORISER UNE CONSTRUCTION DURABLE

- Améliorer l'impact environnemental des bâtiments E01
- Utiliser des matériaux de construction écoresponsables E02
- Améliorer l'impact environnemental des zones vertes et surfaces non bâties E03



34. CHOISIR DES INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS SELON DES CRITÈRES RESPONSABLES

- Améliorer l'impact environnemental des installations et équipements E04
- Choisir le matériel informatique selon des critères responsables E05
- Choisir le mobilier de bureau selon des critères responsables E06



35. CHOISIR DES FOURNITURES ET PRESTATIONS SELON DES CRITÈRES RESPONSABLES

- Choisir les fournitures de bureau selon des critères responsables E07
- Choisir des produits alimentaires selon des critères responsables E08
- Organiser des événements responsables E09
- Utiliser des produits d'entretien à faible impact environnemental E10



36. PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES

- Gérer l'eau de manière responsable E11
- Utiliser des sources d'énergie renouvelable E12
- Améliorer l'efficacité énergétique des TIC E13
- Améliorer l'efficacité énergétique des installations et équipements E14
- Choisir les matières premières selon des critères écoresponsables E15



37. OPTIMISER LES TRANSPORTS

- Réduire l'impact environnemental des activités logistiques E16
- Réduire l'impact environnemental des déplacements des salariés E17



38. APPLIQUER LES PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Appliquer l'éco-conception aux biens et services de l'entreprise E18
- Réduire l'impact environnemental des processus de production E19
- Utiliser des composants à faible empreinte environnementale dans la production E20
- Réduire l'impact environnemental des emballages E21



39. GÉRER LES DÉCHETS

- Adopter une gestion durable des déchets E22
- Réduire les déchets de bureau E23
- Réduire les déchets ménagers E24
- Réduire les déchets spécifiques liés à l'activité E25



40. RÉDUIRE LES POLLUTIONS ET NUISANCES

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre E26
- Réduire la pollution atmosphérique E27
- Réduire la pollution du sol et de l'eau E28
- Réduire les nuisances E29



Créé en 2007, sous l'égide de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) et de ses membres, l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR) a pour mission de guider les entreprises nationales dans l'adoption de la RSE afin qu'elles contribuent au développement durable et améliorent leur compétitivité et leur image.

Acteur de référence de la RSE au Luxembourg, l'INDR promeut la RSE au niveau institutionnel et offre un accompagnement complet aux entreprises.

INDR
7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg | B.P. 3024 - L-1030 Luxembourg
Tél. : (+352) 27 330-886 | Email : indr@indr.lu | www.indr.lu | www.esr.lu

© INDR 2023

